



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/1044
19 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 18 DÉCEMBRE 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU YÉMEN
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à ma lettre ROY/407/12.95/A datée de ce jour, concernant l'opération militaire érythréenne contre l'île yéménite de Hanish al-Kubra, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué officiel publié par le Ministère des affaires étrangères de la République du Yémen, dont je vous prie de faire distribuer le texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdalla S. AL-ASHTAL

ANNEXE

[Original : arabe]

Communiqué du Ministère des affaires étrangères de la
République du Yémen

Il ne fait aucun doute que le Conseil de sécurité a suivi les événements regrettables qui ont découlé des intentions à l'évidence hostiles de l'État d'Érythrée à l'égard de la République du Yémen, qui se sont manifestées le 11 novembre 1995 lorsque les autorités érythréennes ont lancé un avertissement aux citoyens yéménites et à la garde militaire stationnée sur l'île yéménite de Hanish al-Kubra, leur demandant instamment de quitter l'île et d'arrêter de travailler à l'un des projets d'exploitation exécutés par une entreprise sur l'île.

La République du Yémen aurait pu porter l'affaire à tous les niveaux, par le biais des organisations régionales et internationales, parce que les îles yéménites sur lesquelles l'Érythrée voulait soulever une controverse ne revêtent pas une importance uniquement pour le Yémen, mais aussi pour tous les États, car elles sont situées sur la voie de navigation internationale de la mer Rouge. Malgré cela, la République du Yémen a réussi à endiguer la situation et s'est attachée à régler la question au moyen de négociations directes entre les deux pays voisins, réaffirmant l'intérêt qu'elle porte à ses relations avec l'Érythrée voisine et son désir sincère de régler tout différend concernant les frontières maritimes avec ce pays au moyen du dialogue et de négociations pacifiques, conformément au droit international et aux instruments internationaux. En conséquence, le Gouvernement yéménite a établi des contacts avec les plus hautes instances du Gouvernement érythréen puis a tenu des réunions à Sanaa et à Asmara, la dernière en date ayant eu lieu à Asmara le 7 décembre 1995 sous la présidence du Ministre yéménite des affaires étrangères, qui a réaffirmé au nom de la République du Yémen que celle-ci était prête à poursuivre le dialogue et à signer un mémorandum d'accord avec l'Érythrée contenant la base de négociations bilatérales sur les frontières maritimes et prévoyant la possibilité de recourir à une cour d'arbitrage ou à la Cour internationale de Justice, position qui reflète clairement les bonnes intentions de la République du Yémen et son désir permanent de maintenir les excellentes relations historiques entre les deux pays et de supprimer radicalement le trouble créé par les prétentions soudaines du Gouvernement érythréen aux îles yéménites. Un accord est intervenu au cours de ces réunions et il a été décidé d'endiguer tout différend et de poursuivre le dialogue après le mois de ramadan.

Malheureusement, la République du Yémen a été surprise de voir l'Érythrée lancer une attaque flagrante vendredi 15 décembre 1995 contre l'île yéménite de Hanish al-Kubra alors que le Yémen avait appuyé l'Érythrée et l'avait aidée à obtenir son indépendance et elle avait alors mis son territoire terrestre et maritime à la disposition de sa lutte et de son combat, notamment ses îles contre lesquelles l'Érythrée a commis aujourd'hui une agression.

Dès que cette agression a été commise, la République du Yémen a exprimé ses regrets et a violemment protesté contre cette mauvaise affaire dans laquelle l'Érythrée s'est engagée en menant cette attaque contre le territoire yéménite,

/...

violant les eaux territoriales yéménites et menaçant la sécurité et la stabilité internationales ainsi que la navigation internationale dans la mer Rouge. La République du Yémen a par ailleurs réaffirmé son droit légitime à défendre sa souveraineté sur son territoire terrestre et maritime et à rejeter toute attaque menée contre elle et a affirmé que le Gouvernement érythréen assume toute la responsabilité des conséquences qui pourraient découler de cette agression flagrante qui vise à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de la région, dont les problèmes sont indissociables du reste du monde.
